



M. Stève Maucci
Chef de service
Service de la population
Av. de Beaulieu 19
1014 Lausanne

Mont-sur-Rolle, le 30 août 2013

Ordonnance du DFJP sur les documents d'identité des ressortissants suisses

Monsieur le Chef de service,

Le Comité de l'AdCV vous remercie de l'avoir associé à la consultation citée en titre et vous livre ci-après ses réflexions.

Les conséquences pour les communes sont importantes, tant du point de vue logistique, financier que des ressources humaines. En effet, le transfert de travail du canton aux communes engendre des coûts de matériel et de personnel que l'Etat ne veut pas supporter. Il convient, dès lors, de transférer les recettes liées et de modifier la répartition des émoluments de l'ordre de 80% aux communes et le solde pour l'Etat. Par ailleurs, l'achat de matériel électronique, logiciels, etc. devrait être pris en charge par le canton (uniformisation et économie d'échelle).

Dans le cadre des délivrances des passeports, nous avons réclamés plus de lieux officiels (dans les préfectures, notamment). Ces sites auraient parfaitement fonctionné dans le cas présent et cette disposition aurait également évité un report sur les communes. Nous le déplorons et nous opposons donc à cette exigence, présentée sans contrepartie.

Pour le reste, nous associons notre réponse aux arguments et remarques de l'Association vaudoise des contrôleurs des habitants et bureaux des étrangers.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de service, à notre parfaite considération.

Association de Communes Vaudoises
AdCV

Le Secrétaire Général
Michel Darbre

Copie : AVDCH